

Sos Disparus - Sos Disparus- Sos Disparus



Communiqué

Sos Disparus dénonce et condamne la répression policière

Le rassemblement organisé à Alger par Sos Disparus à l'occasion de la journée internationale de l'enfant a été réprimé. Les familles de disparus venues commémorer la mémoire de la centaine d'adolescents mineurs au moment de leur disparition dans les années 1990 et, **rappeler à l'Algérie ses obligations en tant qu'État partie à la convention des droits de l'enfant**, ont été brutalement dispersées par la police. La liberté d'expression et le droit de réunion pacifique ont été une nouvelle fois bafoués à Alger ce 1er juin 2015 en dépit de [la résolution adoptée par le parlement européen](#) il y a tout juste un mois appelant les autorités algériennes à « *assurer la sûreté et la sécurité des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme ainsi que leur liberté à poursuivre leurs activités pacifiques légitimes* ».

Lorsque les familles de disparu se sont réunies, place du 1er mai à 10h ce lundi 1er juin, un dispositif important de policiers était déjà sur place pour surveiller le rassemblement. Les manifestants ont brandi leurs banderoles et ont commencé à scander leurs slogans. Tout se déroulait dans le calme lorsque deux camions et une voiture de police avec à leurs bords une vingtaine d'agents sont intervenus. Les policiers ont brusquement dispersé les manifestants composés principalement de personnes âgées, n'hésitant pas à les malmenier pour leur arracher leur banderole. Khalif Yekhlef, frère de disparu a quant à lui été embarqué de force par la police et conduit au commissariat du 8^{ème} arrondissement.

Un policier a justifié la répression policière par l'interdiction, toujours en vigueur de se rassembler, même pacifiquement, dans la wilaya d'Alger. Sos Disparus tient à saisir l'occasion de cette nouvelle atteinte à la liberté d'expression et de manifestation à Alger pour rappeler que le Parlement européen a adopté il y a tout juste un mois, une résolution sur l'incarcération des militants des droits de l'Homme et des travailleurs en Algérie dans laquelle il « *rappelle que le rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a recommandé au gouvernement algérien de révoquer le décret du 18 juin 2001 interdisant les manifestations pacifiques et toute forme de manifestation publique à Alger et de mettre en place un simple système de notification en lieu et place d'une autorisation préalable pour les manifestations publiques* »

Alger, le 2 juin 2015

Yous Fatima

Présidente

SOS Disparu(e)s

Adresse : 21 rue Mustapha Benboulaïd. Alger Centre

Tel / fax : 021.71.03.16 Mob : 0665.63.21.78

sosdisparusdz@gmail.com www.algerie-disparus.org